

LE VAIRON VENANSALTAIS
ASSOCIATION VENANSALTAISE DE PECHE
REGLEMENT 2022

Ouverture : le 12 février 2022 à 8 heures

Fermeture : le 11 novembre 2022 au soir

*La pêche est autorisée tous les jours du lever au coucher du soleil.
La pêche est autorisée dans les 2 plans d'eau (interdit dans le 3ème)*

Prix des cartes :

* carte gratuite enfants jusqu'à 10 ans (1 canne par enfant)	20 euros
* enfants de 11 à 15 ans	32 euros
* plus de 15 ans	10 euros
* carte à la journée (le 12 février et le 13 février - carnassiers)	10 euros
* carte à la journée (les 26, 27 mars et les 24, 25 septembre (truites)	6 euros
* carte à la journée	

Nombre de lignes autorisées :

- 3 lignes sont autorisées dont 2 pour le carnassier
- Pour l'ouverture le 12 et le 13 février : 1 canne
- Pour la truite (26/03/2022 et 24/09/2022) : 1 canne (amorce interdite) et le dimanche : 2 cannes (possibilité d'une canne au vif)

Quota :

1 carnassier par jour et 8 truites

Fermeture spécifique :

Les 23-24 et 25/03/2022 et les 21-22 et 23/09/2022 : alevinage truites.

Réglementaire avec toutes les sociétés de pêches :

Taille :

Brochet : 60 cm ; Sandre : 50 cm ; Black-bass : remise à l'eau obligatoire

La pêche au leurre artificiel, à la dandinette, au poisson mort manié ou en barque est INTERDITE.

Seule la pêche au posé est autorisée. Le poste doit rester fixe.

L'accès à l'étang en voiture est INTERDIT

L'alevinage sauvage est INTERDIT

La pêche sur la passerelle est INTERDITE

Veuillez respecter la propreté des lieux

En cas d'indiscipline continue et après avis, tout pêcheur pourra se voir interdire le droit de pêcher pour une période déterminée ou même définitive. (le sociétaire est responsable du comportement de son invité)

PS : Nous alevinons le plan d'eau pour votre plaisir et non pour aleviner d'autres plans d'eaux. Merci de votre compréhension

L'ASSOCIATION DE PECHE « LE VAIRON VENANSALTAIS »
DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS D'ACCIDENT

Les membres du bureau se réservent le droit de contrôler les cartes ainsi que l'application du présent règlement. Plusieurs personnes du bureau peuvent être amenées à effectuer un contrôle le même jour.

AMIS PECHEURS

Un règlement est obligatoire : si vous êtes contrôlés, prenez-le avec courtoisie, ce désagrément n'a qu'un but : éliminer les indéliques pour votre bien et votre plaisir.

Bonne saison à tous !